

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 18/07/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 14 Votants : 15 ;
Exclus : 0.

Date de la convocation : 08/07/2023 Date d'affichage : 08/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le 18 juillet, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE – N CHARREL - C CIVEYRAC – P COLMACHE – Y COMUNELLO – P GOUY – C MOULIN – M RIVET – JJ STOECKLIN – S TEYSSONNEYRE

Ont donné pouvoir :**Absents** :

a été nommé secrétaire: *Patricia ESTIENNE*

Elu supplémentaire : JL MASSON

5 - Demande de subvention Amende de police auprès du Conseil Départemental de la Haute-Loire

En application des articles R2334-11 et R2334-12 du code général des collectivités territoriales, Le département est chargé de répartir le produit des amendes de polices relatives à la circulation routière dont la dotation est mise à disposition par le préfet. La mairie dépose donc un dossier de subvention au niveau des amendes de police pour des travaux de mise en sécurité sur la RD26 au hameau des Rouzeyroux (plateaux surélevés) et au hameau de Bichaix (plateaux surélevés + bordures et trottoirs) afin de réduire la vitesse.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Dépense BICHAIX	95 970.00 €	DETR ou CAP 43 2023	60 000.00 €
Dépense Les Rouzeyroux	14 800.00 €	Amende de police	12 000.00 €
		Autofinancement	38 770.00 €
TOTAL	110 770.00	TOTAL	110 770.00

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise le Maire à solliciter une subvention pour amende de police au titre de l'année 2023.
195 21190 021 2 2023 07 18 - 190 21 230705-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 18 juillet 2023

Yves COLOMB, Maire,



Patricia COLMACHE, Secrétaire

